

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Paris, le 15/05/2023

### **GUILLAUME KASBARIAN DEMANDE AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS D'AMENAGEMENT DE TOUT METTRE EN ŒUVRE POUR PARTICIPER AU CHOC D'OFFRE**

**Le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé du logement, Guillaume Kasbarian, a réuni ce mercredi 15 mai 2024 les directeurs généraux des 14 établissements publics d'aménagement pour définir leurs priorités dans le cadre du choc d'offre annoncé par le Premier ministre.**

Les établissements publics d'aménagements sont des acteurs essentiels de la production de logements. Ils interviennent sur 339 communes présentant des enjeux majeurs pour le pays, notamment dans des secteurs tendus. Ils participent à la production de logements abordables, à l'accueil d'activités économiques, en apportant des réponses concrètes aux défis écologiques et sociaux ainsi qu'aux évolutions des modes de vie.

Guillaume Kasbarian a ainsi fixé aux directeurs généraux les cinq priorités suivantes :

- **Augmenter la production de nouveaux logements sur l'année 2024 et accélérer la production de logements pour les 10 établissements publics d'aménagement dont les projets ont été retenus dans le cadre du programme « Territoires engagés pour le logement ».** L'accompagnement financier supplémentaire de l'Etat doit conduire à relancer dans les meilleurs délais des opérations qui sont aujourd'hui retardées ;
- **Poursuivre une production de logements en lien avec le développement de l'emploi.** Le Ministre a notamment demandé à ce que l'accueil de nouvelles activités industrielles qui contribueront à la souveraineté économique de notre pays soit une priorité de leur action (en particulier dans les « territoires d'industrie » et pour développer des « sites clés en main ») en privilégiant des quartiers mixtes associant logements, commerces et activités.
- **Veiller, dans un contexte particulièrement difficile, à ne pas imposer des exigences qui représentent des objectifs inatteignables pour les promoteurs.** Le Ministre a demandé aux établissements publics d'aménagement de faire preuve de pragmatisme et d'adapter les exigences à la réalité économique des opérations dans un environnement dégradé.
- **Massifier le recours à la construction bois et aux matériaux biosourcés dans les opérations.** Afin de donner de la visibilité à la filière Forêt-Bois française et de poursuivre la dynamique de réindustrialisation pour le bois de construction, il est demandé aux établissements de massifier dans les futures opérations le recours à la construction en bois issu de la forêt française.
- **Définir des engagements pour recourir davantage à la construction « hors-site ».** Afin de participer à la structuration de la filière, de mieux maîtriser les coûts de construction et de raccourcir les délais de construction, le ministre a demandé aux directeurs généraux de fixer pour chacun de leurs établissements d'ici l'été des objectifs de construction hors-site.

Afin de mettre en œuvre rapidement l'ensemble de ces priorités, le Ministre a demandé à chaque établissement de lui présenter la déclinaison de ces objectifs avant l'été.

Pour Guillaume Kasbarian, ministre délégué au Logement :

*« En Ile-de-France, à Bordeaux, à Marseille, à Nice et partout sur le territoire national, les établissements publics d'aménagement produisent aux côtés des élus locaux les logements dont les*

*Français et les entreprises ont besoin. J'ai ainsi souhaité fixer à nos établissements publics d'aménagements des orientations claires. Je leur demande d'augmenter et d'accélérer la production de nouveaux logements en 2024, en veillant dans un contexte particulièrement difficile, à ne pas imposer des exigences qui représentent des objectifs inatteignables pour les promoteurs. Je sais également pouvoir compter sur l'action des EPA pour innover en massifiant la construction bois et la construction hors-site. »*

